



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 289/2015

Berchem-Sainte-Agathe, le 4 juin 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 28.05.2015 – Réponse écrite sur l'interpellation de Monsieur Vincent LURQUIN, Conseiller communal, concernant les travaux à la gare de Berchem-Sainte-Agathe

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant le projet présenté aux Sections réunies, il s'agit bien du projet de réaménagement du terminus des transports en commun de la STIB. Celui-ci est mis en œuvre indépendamment de celui d'Infrabel. Ce projet de la STIB s'inscrit en complémentarité avec ce qui doit se faire à la gare SNCB, ce qui explique que le projet de la STIB permet d'anticiper les interventions ultérieures d'Infrabel.

Concernant le projet INFRABEL, celui-ci n'a toujours pas reçu le Certificat d'Urbanisme (octroyé par la Région de Bruxelles-capitale) qu'ils attendent pour aller de l'avant. Vu l'inertie de la Région, Infrabel peut difficilement être en mesure de davantage préciser son calendrier d'actions. L'action d'Infrabel est également tributaire des budgets à sa disposition, dont l'affectation est apparemment incertaine et révisée d'année en année.

Concernant le parking de dissuasion, une approche exploratoire est en cours chez Bruxelles Mobilité afin de déterminer où un tel parking pourrait trouver place. La Commune n'est toutefois pas associée à ces travaux et à ce jour rien ne filtre à leur propos. On peut espérer que d'ici l'automne la position de la Région sera clarifiée. Il a toutefois d'ores et déjà été dit que ce parking n'était pas prioritaire par rapport à d'autres dossiers de parkings régionaux. Si on peut espérer des avancées, une mise en œuvre à court terme est toutefois improbable. Par courrier, la Commune a néanmoins attiré l'attention du cabinet SMET sur l'intérêt d'un tel parking en termes de mobilité dans ce quartier.

Concernant l'accès au nouveau nœud intermodal, et les aménagements prévus par INFRABEL quant aux personnes à mobilité réduite, l'aménagement définitif d'Infrabel sera intégralement aux normes PMR. En attendant, ils disposent d'un permis d'urbanisme pour l'installation d'une passerelle aérienne provisoire.

Il est à noter que la STIB a évoqué la question spécifique des accès PMR. Il en ressort que ceux-ci pourront fonctionner sans problème avec leur personnel, même pendant la phase provisoire.

Concernant l'incidence de ces travaux sur la circulation dans la Chaussée de Gand, ce point a été abordé lors de la présentation du projet lors des précédentes sections réunies. Rappelons néanmoins que le chantier STIB empêchera la circulation dans le dernier tronçon de la Chaussée de Gand, qu'il est prévu un aiguillage californien entre l'Avenue des Bardanes et l'Avenue Charles Quint ou encore l'inversion du sens de circulation de l'Avenue des Bardanes.



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 289/2015

Concernant le pilotage qualifié d'hasardeux de ce projet, l'ensemble des travaux prévus (STIB et Infrabel) ont lieu dans le périmètre d'une Zone d'Intérêt Régional (ZIR 14) avec un pilotage des actions de la STIB, d'Infrabel et des différents départements et cabinets ministériels régionaux, se devant être régional. C'est notre demande permanente depuis des mois.

Depuis 2013, la Commune réunit à intervalle régulier les divers acteurs concernés, dans le but qu'un minimum de coordination puisse exister. Elle se substitue en somme aux manquements de la Région et prend en charge, pour défendre au mieux les intérêts de ses citoyens, un rôle de chef d'orchestre qui normalement ne lui incombe pas.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE